

Intitulé du GT : Contrôle interne achats et marchés publics

Classement des risques	Action(s)	Typologie de l'action	
		ARP : Action récurrente pluriannuelle	ANR : Action non récurrente
Risques majeurs par ordre de priorité			
Manque de traçabilité concernant les marchés publics passés	Centraliser les pièces contractuelles des marchés publics existants (contrat y compris BPU + avenant, acte de sous-traitance ...), les porter à la connaissance et rendre accessibles aux acteurs concernés avec désignation d'un interlocuteur dédié par marché public (GED marchés)		
	Actualiser la politique achat (dont achats durables)		
Mauvaise définition et évaluation du besoin	Mettre en place une nomenclature achat (nomenclature Nacres et, pour les travaux ou projet, tableau opération/projet) avec dérivation comptable associée (option GFC-dépenses) et diffusion d'une liste des codes nacres récurrents par structure		
	Définir et évaluer les besoins d'achats pour les 4 années à venir par référence à la nomenclature achat		
	Recenser les besoins d'achats de l'ensemble des structures et établir une programmation quadriennale des achats (remontée des données à la Direction des achats de l'Etat - DAE)		
Non respect de la procédure de passation de commande	Formaliser un guide interne des achats (description des règles applicables en matière de commande publique avec rôle des différents acteurs) et sensibiliser/former les acteurs concernés		
	Harmoniser les libellés des engagements juridiques (EJ) notamment pour les engagements hors marchés et rendre systématique l'utilisation du formulaire de demande de marchés publics avec mentions de la nomenclature achat et de la vérification de la disponibilité des crédits		
	Homogénéiser les délégations de signature et préciser les attendus du Conseil d'administration pour les marchés publics ne relevant pas de la délégation de compétence du Conseil d'Administration au Président (information en amont ou non)		
	Analyser a posteriori les achats et faire un bilan annuel des achats de l'Ecole (remontée des données à la DAE et hors marchés) + réflexion à mener sur la validation en amont de certains engagements juridiques (EJ) hors marchés par montant et/ou code Nacres (option GFC-Dépenses)		
Corruption, trafic d'influence, favoritisme, prise illégale d'intérêt	Mettre en place d'une charte déontologique de l'achat		
	Mettre en place une/des commission(s) (définir rôle, composition, fonctionnement)		
	Rendre compte au Conseil d'Administration des marchés passés par le Président dans le cadre de sa délégation de compétence		